

Bureau du 28 février 2005

Décision n° B-2005-2960

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la cité internationale - Lot n° 43 : équipements de cuisine - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2240 en date du 15 novembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour les équipements de cuisine de l'extension du palais des congrès à la cité internationale à Lyon 6°.

L'opération globale du palais des congrès à la cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le programme et le coût prévisionnel du projet et a individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano Building Workshop.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, réunie le 11 février 2005, a classé première l'offre du groupement d'entreprises Froid et Machines Lyon-Dima-Isol Agro pour un montant de 1 217 660,76 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les équipements de cuisine pour l'extension du palais des congrès à la cité internationale à Lyon 6° - lot n° 43 et tous les actes contractuels s'y référant avec le groupement d'entreprises Froid et Machines Lyon-Dima-Isol Agro pour un montant de 1 217 660,76 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - compte 231 310 - fonction 0824 - opération 539.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

